

SCP Stéphane VOGLIMACCI
NOTAIRE ASSOCIE
20110 PROPRIANO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'OLMICCIA

Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire à Propriano, le **26 janvier 2026**, Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **des articles 2261 et 2272 et 2265 du Code Civil**, par :

1°) a) Mme Marie-José Lucienne Georgette **PILAPRAT**, retraitée, demeurant à NICE (06200) 40 avenue Sainte-Marguerite Bâtiment A. Née à RABAT (MAROC), le 23 mai 1948.

b) Monsieur Fabien **PERONI**, médecin vétérinaire, demeurant à MONS (83440) 55 chemin de Peygros, Villa IL NIDINO. Né à ROME (ITALIE) le 28 juillet 1981.

2°) Monsieur Pierre **PERONI**, médecin, demeurant à NICE (06000) Le Roxane 93, Rue de France. Né à ROME (ITALIE) le 6 août 1955.

3°) Monsieur François Jean Marcel **FLORI**, journaliste, demeurant à ANTONY (92160) 63 avenue Jean Monnet. Né à PARIS 3ÈME ARRONDISSEMENT (75003) le 3 février 1952.

4°) a) Monsieur Daniel **COSSARD**, Consultant en psychologie du travail, époux de Madame Sandrine **CHARPIN**, demeurant à LYON 3ÈME ARRONDISSEMENT (69003) 129, Rue Chaponnay. Né à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 16 juillet 1956.

b) Monsieur Alain **COSSARD**, Pensionné SNCF, demeurant à SAINT-APPOLINAIRE (69170) 71 route Route de La Vallée Foyer de vie Montvenoux . Né à RIOM (63200) le 10 octobre 1959.

5°) a) Madame Marie-Odile Jeannine Françoise **CHEYLUS**, retraitée, demeurant à AMBERIEU-EN-BUGEY (01500) 70 rue Colbert. Née à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015), le 8 décembre 1956.

b) Madame Céline **COSSARD**, sans profession, demeurant à LOUBES-BERNAC (47120) village des Pruniers Meyrac. Née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 20 février 1983.

c) Madame Marion Antoinette **COSSARD**, enseignante, épouse de Monsieur Alexis François **DREVET**, demeurant à ETEAUX (74800) 31 B rue du Mont Blanc. Née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 4 juin 1986.

Désignation des biens :

Un terrain cadastré section A, N°175, lieudit MEZZANELLO pour 03a93ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse électronique de l'étude : voglimacci@voglimacci.notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)